

**L'an deux mille vingt-quatre, le 5 avril à 14h30,**

Les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise De ROFFIGNAC, Présidente, à l'Agora de St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 13 mars 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint le 28/03/2024, le Comité Syndical a de nouveau été convoqué le 29/03/2024, la loi l'autorisant à délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum comme évoqué dans l'article 6.3 du règlement intérieur du SMIDDEST.

Étaient présents : Mme Françoise DE ROFFIGNAC ; Mme Ghislaine GUILLEN ; M. Louis CAVALEIRO, M. Jean-Pierre GERVREAU.

Étaient excusés : Mme Pascale GOT, Mme Célia MONSEIGNE, M. Jean PROU, M. Jackie BOTTON, Mme Lydia HERAUD, Mme Virginie JOUVE, Mme Joëlle MARIE REINE SCIARD, M. Rémi JUSTINIEN, M. Olivier ESCOTS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Vincent BARRAUD, M. Stéphane COTIER.

Absents représentés : Mme Marie-Pierre QUENTIN (représentée par Mme Ghislaine GUILLEN), M. Cyril PENAUD (représenté par M. Jean-Pierre GERVREAU).

Étaient également présents : M. Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST, Mme Magali LEFEBVRE, Rédactrice SMIDDEST

Président de séance : Mme Françoise de ROFFIGNAC.

Secrétaire de séance : M. Louis CAVALEIRO.

### Délibération N° 2024-02-25

#### Estuaire de la Gironde – Demandes de subventions dans le cadre de la démarche sur les paysages d'eaux de l'Estuaire de la Gironde

**Membres en exercice : 17**

**Membres présents : 04**

**Suffrages exprimés : 04**

**Pour : 04**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Vu le règlement intérieur du SMIDDEST et son article 6.3 et le PV du CS du 28/03/2024 ;

Vu le contrat plan interrégional état-régions (CPIER) Vallée de la Garonne III 2021-2027 ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2022 portant attribution d'une subvention au Syndicat Mixte pour le développement durable de l'Estuaire de la Gironde ;

Pour répondre aux objectifs de la mission « Paysages de Garonne », initiée dans le cadre du CPIER Garonne, le SMIDDEST souhaite solliciter des aides publiques auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour la période 2024-2025. Ces demandes visent à soutenir la mise en œuvre de la démarche de communication/médiation sur l'évolution des paysages d'eaux portée à l'attention du grand public en lien avec les autres missions du SMIDDEST. Ces aides viendront en complément du soutien de l'état (50%). Compte-tenu de l'horizon d'application du CPIER jusqu'en 2027, le dossier de demande de subventions se cale sur cet horizon, avec des tranches annuelles constantes, qui seront lancées sous réserve d'obtention des financements.

Le coût annuel de l'opération porte sur :

- Le coût de l'animateur paysage du SMIDDEST : 27 000 €
- Les prestations de valorisation paysagère proposées 41 500 € TTC  
(Association TILOS, association NOUS AUTRES, frais annexes)

Le plan de financement annuel prévisionnel est de :

- Etat 50 % 34 250 €
- AEAG 30 % 17 850 €
- SMIDDEST 20% 13 400 €



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL**

Il est décidé à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. D'autoriser Madame la Présidente à effectuer les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau et d'autres partenaires, pour financer la démarche sur les paysages d'eaux de l'Estuaire de la Gironde dont les dépenses sont inscrites au Budget Annexe Eau.

Article 2. D'autoriser Mme la Présidente à signer l'ensemble des documents afférents à ces demandes de financement.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Floirac, le 8 avril 2024.

**La Présidente,**

**Françoise De ROFFIGNAC**

SMIDDEST  
Syndicat mixte pour le développement durable de l'Estuaire de la Gironde  
12 rue de la République - 33390 BLAYE  
Téléphone : 05 56 44 33 33 - contact@smiddest.fr  
Fax : 05 56 44 33 34

**Le secrétaire de séance,**

**Louis CAVALEIRO**